



Commune de CELLES-SUR-DUROLLE

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme

La commune a engagé **une procédure de révision générale du PLU**. Cette procédure a été prescrite par délibération du Conseil Municipal en date du 4 Septembre 2020.

La concertation est d'ores et déjà engagée avec la population sur le devenir de votre commune.

Définition de la concertation :

La concertation consiste à donner son point de vue sur l'évolution souhaitée de la commune en matière d'aménagement, de population, d'habitat, d'activités économiques, d'équipements, de déplacements, d'environnement, de paysage... pour les dix années à venir.

Il s'agit de communiquer sur l'intérêt général, les questions d'intérêt privé (*demande de terrains constructibles*) ne pourront être prises en compte lors de cette phase mais uniquement dans le cadre de l'enquête publique, qui aura lieu en fin de procédure.

Un registre de concertation, disponible en Mairie, est là pour vous permettre de vous exprimer sur le projet global de révision du PLU, pour le devenir de Celles-sur-Durolle pour les 10 prochaines années. Alors n'hésitez pas.

Des documents seront également consultables en Mairie, en fonction de l'avancement de l'étude de révision du PLU :

- Porter à connaissance de l'Etat
- Diagnostic de territoire
- Projet de territoire

Ces documents seront également consultables sur le site internet de la commune : <https://www.celles-sur-durolle.fr/>

C'est plus particulièrement sur les orientations émises dans le cadre du projet de territoire (PADD) que vous serez consultés.

